

**L'U2P invite l'ensemble des acteurs
à s'appuyer sur les entreprises de proximité
pour développer l'apprentissage et l'emploi**

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
N° 19.05.21**

Paris, 6 mai 2019

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

Le vice-président de l'U2P, Patrick Liébus, représentait l'U2P au cours de la réunion de lancement de la mobilisation nationale et territoriale pour l'emploi et les transitions destinée à engager 5 chantiers prioritaires : l'apprentissage ; les emplois non-pourvus ; les freins à la reprise d'emploi ; l'accompagnement des transformations économiques des territoires ; les gestes écologiques du quotidien.

Rappelant que les entreprises de proximité assurent la formation de plus de la moitié des apprentis de France et que les petites entreprises sont les plus créatrices d'emploi, Patrick Liébus a invité les différents acteurs à s'appuyer sur ces catégories d'entreprises pour atteindre les objectifs définis par le Premier ministre. Il a également souhaité une politique ambitieuse en faveur de la rénovation thermique des bâtiments, de façon à accélérer la transition écologique et à améliorer la vie de nombreux Français.

Il a souligné que plusieurs freins devaient être levés et que la réalité des plus petites entreprises devait être mieux prise en compte.

Ainsi, il convient de **mieux lutter contre les difficultés de recrutement qui brident littéralement la croissance des entreprises artisanales, commerciales et libérales.** En outre, l'U2P salue les apports incontestables de la loi « Avenir professionnel » en faveur de l'apprentissage, mais constate que **pour un certain nombre d'entreprises, la formation d'apprentis représente désormais un surcoût par rapport à la situation antérieure (jusqu'à 2000 euros par an) et demande donc au Gouvernement de revoir le dispositif** sans quoi le nombre de contrats risque de diminuer.

Par ailleurs, l'U2P souhaite que cette mobilisation nationale et territoriale permette de mieux prendre en compte les besoins des apprentis (distance entre le CFA et l'entreprise) et des salariés en matière de déplacement et de logement.

Enfin, les différentes formes de concurrence déloyale qui continuent de pénaliser les entreprises de proximité devront être combattues afin de libérer leur potentiel de développement.

Sur tous ces sujets les U2P territoriales et l'U2P nationale se tiennent prêtes à identifier des solutions concrètes et immédiatement applicables avec l'ensemble des partenaires.